



COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 12 - 13/09/2018

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Des approches partagées, des conditions de réussite à réunir

Le Président de la République vient de dévoiler la stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté. L'UNAF, qui a activement contribué à la concertation et aux travaux préparatoires y retrouve des approches et des propositions qu'elle a avancées et défendues.

Des approches partagées

- **Impliquer les familles.** Cette stratégie est orientée sur les enfants et les jeunes. L'UNAF est d'accord pour agir très tôt sur les trajectoires de vie. Elle a également réussi à faire progresser l'idée que **pour aider les enfants et les jeunes, il faut aider leurs familles.**
- **Agir par l'accès à l'emploi** car la médiocrité de l'emploi et le chômage sont les premières causes de pauvreté des 2,8 millions d'enfants pauvres et de leurs 3,2 millions de parents. Pour l'UNAF, la clef majeure **pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi, est d'améliorer la conciliation vie familiale-vie professionnelle.**

Les conditions de la réussite des actions en direction des familles

Pendant la concertation, l'UNAF a proposé plusieurs actions, aujourd'hui inscrites dans la stratégie. Des conditions sont toutefois nécessaires pour assurer leur réussite.

- **Sur l'accueil du jeune enfant :** Si cette stratégie repose principalement sur l'accueil en crèche des enfants de familles pauvres, elle aborde aussi la question de l'accueil par les assistantes maternelles, en reprenant deux revendications de l'UNAF : la généralisation du tiers payant et la mise en place d'un plan de formation commun à tous les professionnels de la petite enfance. Cependant, les créations de places ne suffiront pas à atteindre le double objectif : d'une part social, d'autre part de permettre la conciliation vie familiale - vie professionnelle pour toutes les catégories de familles. Pour répondre aux besoins des familles, une vision globale de l'accueil de la petite enfance est nécessaire en y incluant un congé parental renouvelé. En effet, la réforme de l'indemnisation du congé parental de 2014 est un échec : le nombre de familles bénéficiaires a chuté de 43% et a précarisé leur situation. Or cette solution d'accueil permettrait aux parents qui le souhaitent de concilier accueil du jeune enfant et maintien dans l'emploi.



- **Sur l'accompagnement budgétaire :** La stratégie prévoit la généralisation des points conseils budget et leur financement par l'Etat à hauteur de 6 millions d'euros/an. L'intervention de l'UNAF a convaincu de l'efficacité de ces services pour prévenir les difficultés budgétaires, et le malendettement des familles. Engagé dès le début dans l'expérimentation, le réseau des UDAF constitue le premier réseau national de point conseils budget et sera mobilisé sur la mise en œuvre du déploiement.
- **Sur la parentalité et le maintien des liens familiaux :** L'UNAF a démontré que les ruptures de liens familiaux sont une cause de paupérisation des familles. Cette stratégie reconnaît l'efficacité des actions de soutien à la parentalité, des services de médiation et des espaces de rencontres en prévoyant un soutien accru. Pour l'UNAF, il faut conforter ces services existants qui sont aujourd'hui en difficulté, et les développer. Il faut aussi miser sur les associations, notamment les UDAF et les associations familiales, engagées sur ces actions et présentes sur tout le territoire.
- **Sur l'accès à la restauration scolaire :** La stratégie prévoit une incitation pour les communes de moins de 10 000 hab. à mettre en place un tarif social. Pour l'UNAF, ces tarifs doivent prendre en compte non seulement les revenus, mais aussi la composition familiale. L'enquête menée par l'UNAF montre en effet que seules 37% des communes entre 1 000 et 10 000 hab. et seules 10% des communes de moins de 1 000 hab. appliquent ce type de tarif alors que c'est une attente forte des familles nombreuses. Or selon l'enquête de l'observatoire des familles 2017, 1/4 des familles de 4 enfants et + peinent à financer la restauration scolaire de leurs enfants.

Cette stratégie est un cadre, sa mise en œuvre sur les territoires sera déterminante et devra s'appuyer sur les acteurs associatifs. L'UNAF et le réseau des UDAF seront mobilisés à la fois sur le pilotage national et régional et sur l'animation des actions locales aux côtés des familles.

[Retrouvez en ligne la contribution de l'UNAF à la concertation sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.](#)

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des 18 millions de familles vivant sur le territoire français. www.unaf.fr.

Contact presse : Laure MONDET 01 49 95 36 05 twitter.com/unaf_fr